# Achat d’un ULM d’occasion : identification par l’acheteur

13 février 2009 (mis à jour le 1er octobre 2012)

**Vous devez effectuer les démarches nécessaires pour mettre à votre nom la carte d’identification dans un délai de 1 mois maximum après la date de cession.**

Le vendeur de l’ULM doit vous remettre :

- le formulaire de **déclaration d’aptitude au vol de l’ULM,**

- l’original de la carte d’identification barrée avec la mention "cédé", la date de cession et la signature du vendeur
- la fiche d’identification,
- le dossier d’utilisation qui comprend le manuel d’utilisation et le manuel d’entretien de l’ULM, tous tenus à jour à la date de la vente,
- la fiche de pesée initiale ou la dernière édition si la masse à vide de l’ULM a changé suite à une modification mineure ou majeure (sauf pour un paramoteur),
- et le cas échéant :
  - les attestations de conformité après modifications majeures,
  - les documents relatifs au matériel radio installé (document libératoire JAA Form1, Licence de Station d’Aéronef de l’ULM).

## Procédure d’identification

Vous devez fournir au service aéronautique :

- le formulaire de **déclaration d’aptitude au vol de l’ULM** remis par le vendeur,
- le formulaire de **demande d’attribution de carte d’identification**
- la carte d’identification barrée avec la mention "cédé", la date de cession et la signature du vendeur
- la fiche d’identification et, éventuellement, les attestations de conformité après modifications majeures,
- la fiche de pesée initiale ou la dernière édition si la masse à vide de l’ULM a changé suite à une modification mineure ou majeure (sauf pour un paramoteur),
- l’attestation du paiement de la redevance d’aptitude au vol effectué par :

- télépaiement sur le site :
  **http://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr** (exclusivement en zone Euro)
- autre mode de règlement :
  remplir le **formulaire de redevance d'aptitude au vol**

- le cas échéant, l'original de Licence de station d'aéronef (LSA) accompagné du schéma de montage radio.

Vous envoyez ou apportez ces documents au **service aéronautique où sera basé votre ULM**.

Après réception des pièces administratives, et sous réserve de la bonne conformité de celles-ci vis à vis de la réglementation applicable, vous recevrez la carte d'identification et la fiche d'identification ainsi que, le cas échéant, la LSA.